



**Syndicat de distribution et de traitement
des eaux de la Vallée de la Noye**

La Roselière - Route de Boves
80250 AILLY SUR NOYE
Tél : 03 22 41 55 39 mail : sdte@orange.fr

Rapport annuel 2018

**Sur le prix et la qualité des
services eau potable et
assainissement eaux usées**



Syndicat de Distribution et de Traitement
des Eaux de la Vallée de la Noye

SOMMAIRE

1.	CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1	<i>Préambule</i>	2
1.2	<i>La vie du syndicat</i>	2
	<i>Nombre de branchements</i>	4
2.	EAU POTABLE	5
2.1	<i>Données nécessaires</i>	5
2.2	<i>Indicateurs de performance</i>	6
2.3	<i>Qualité de l'eau</i>	8
2.4	<i>Indicateurs financiers</i>	10
2.5	<i>Travaux</i>	13
3.	ASSAINISSEMENT	17
3.1	<i>Indicateurs techniques</i>	18
3.2	<i>Indicateurs de performance</i>	18
3.3	<i>Indicateurs financiers</i>	22
4.	COMMUN	26
4.1	<i>Indicateurs financiers</i>	26

1. CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 PREAMBULE

Le service est géré au niveau syndical dans le cadre d'une régie simple qui assure 3 missions essentielles :

- L'exploitation et la distribution de l'eau potable conformément aux besoins de la population et aux exigences de sécurité sanitaire.

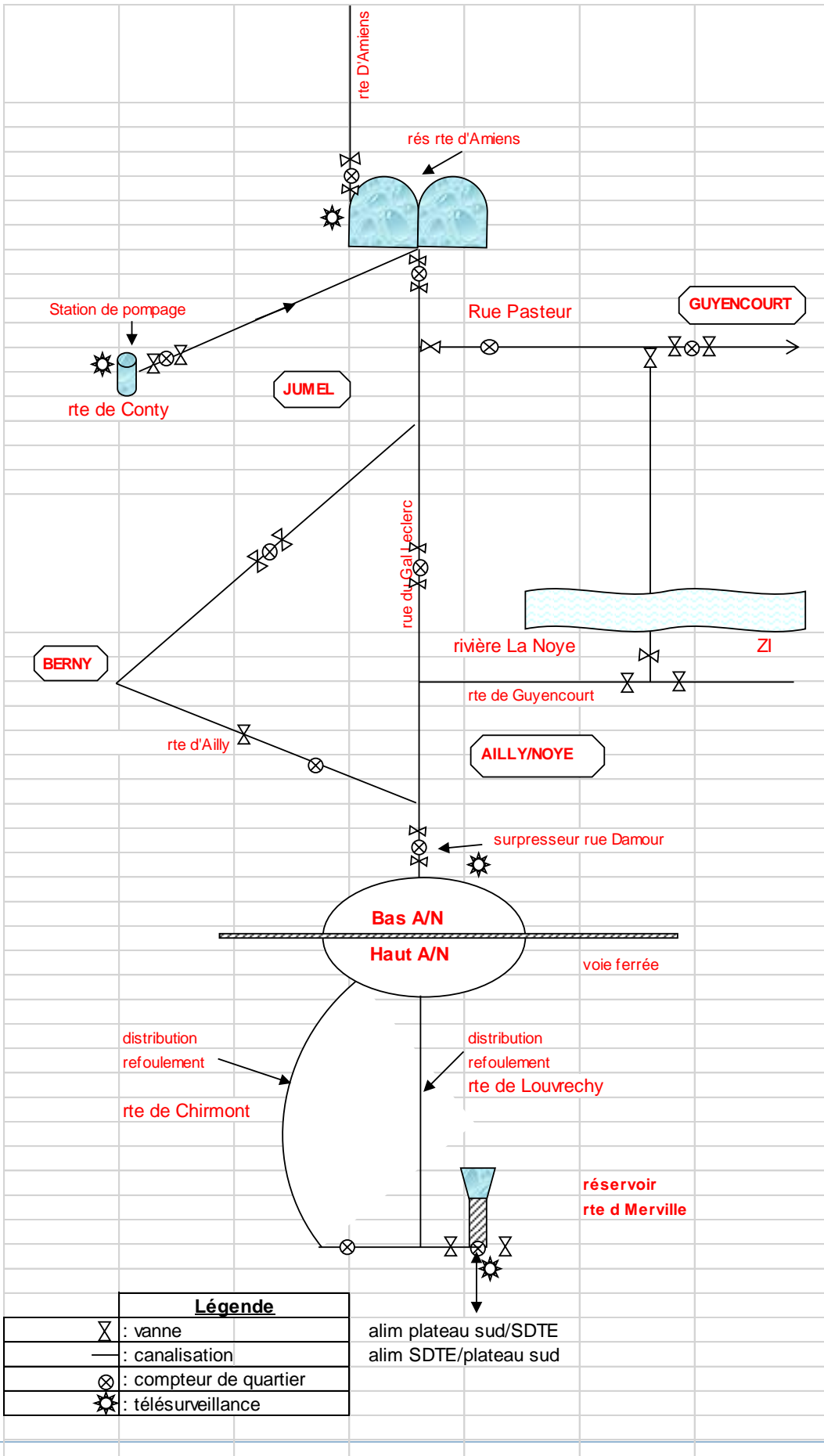
- La collecte et le traitement des eaux usées en garantissant la bonne gestion du service et de ses équipements.

- Le nettoyage des avaloirs d'eau pluviale sur le réseau unitaire d'assainissement d'Ailly Sur Noye.

1.2 LA VIE DU SYNDICAT

Le syndicat regroupe 3 communes (soit 3538 habitants) : (recensement de 2016)

- Ailly Sur Noye avec 2849 habitants
- Guyencourt sur Noye avec 173 habitants
- Jumel avec 516 habitants



Le nombre de branchements actifs sur les 3 communes du syndicat est de 1 540, il se répartit comme suit :

Répartition par type d'usage	2018*
- Abonnés domestiques :	1 502
<i>Ailly Sur Noye + Berny</i>	1 223
<i>Guyencourt Sur Noye</i>	80
<i>Jumel</i>	199
- Collectivités et Communauté:	38
<i>Ailly Sur Noye + Berny (+ site)</i>	21
<i>Guyencourt Sur Noye</i>	4
<i>Jumel</i>	3
<i>Communauté de communes</i>	10
Nombre de branchements actifs	1 540

* : Le nombre d'abonnés en 2018 correspond aux factures du 1^{er} semestre 2019.

2. EAU POTABLE

2.1 INDICATEURS TECHNIQUES

- Données nécessaires pour le rapport :

		Chiffres du 02/03/16 au 01/03/17	Chiffres du 02/03/17 au 01/03/18	Chiffres du 02/03/18 au 01/03/19
V1	Volume produit	232 559	274 542	218 963
V2	Volume importé	0	134	26
V3	Volume exporté	374	411	1 334
V4	Volume mis en distribution V1 + V2 -V3	232 185	274 265	217 655
V5	Pertes V6-V4	- 79 081	-112 278	-58 298
V6	Volume consommé V7+ V8 +V9	153 104	161 987	159 357
V7	Volume comptabilisé	130 307	142 652	141 973
V8	Volume consommateur sans comptage	17 384	14 166	13 840
V9	Volume de service du réseau	5 413	5 169	3 544

Le volume consommateur sans comptage et le volume de service sont les suivants :

	TYPES	Nombre de m3 estimés	TOTAL
V 8 : VOLUME CONSOMMATEUR SANS COMPTAGE	Essais PI / BI	11 384	13 840
	2 PI privés	136	
	Manœuvre incendie (1)	2 320	
	Lavage de voirie (2)	0	
V 9 : VOLUME DE SERVICE	Nettoyage des réservoirs	800	3544
	Désinfection après travaux	209	
	Purge et lavage des conduites	2485	
	Consommation du syndicat	50	

1 : estimé par le SDIS

2 : estimé par les communes

Désignation (en m3)	2015	2016	2017	2018
- Production :				
Volume annuel (1)	239 562	232 559	274 542	218 963
Volume moyen journalier	656	637	752	600
- Volume importé (Plateau Sud)	0	0	134	26
- Volume exporté :	350	374	411	1334
<i>Dont Plateau Sud</i>	<i>332</i>	<i>65</i>	<i>54</i>	<i>1</i>
<i>Dont Amiens Métropole</i>	<i>18</i>	<i>309</i>	<i>357</i>	<i>1333</i>
- Volume comptabilisé	137 620	130 307	142 652	141 973
• Dont nombre de M3 dégrevés (fuites)	1561	2911	1 734	7 497
<i>Soit volume réellement vendu (pour info)</i>	<i>136 059</i>	<i>127 396</i>	<i>140 918</i>	<i>134 476</i>

- Nature des ressources utilisées : 100 % d'eaux souterraines prélevées

2.2 INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108) : 100 %

Barème	valeur
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	100 %

- Rendement de distribution (P104) :

Années	2015	2016	2017	2018
Volume consommé autorisé + volume exporté (V6 + V3)	160 442	153 478	162 398	160 691
Volume produit + volume importé (V1 + V2)	239 562	232 559	274 676	218 989
Rendement net	67.0 %	66.0 %	59.1%	73.4 %

C'est le ratio entre, d'une part le **volume consommé autorisé** augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume mis en distribution.

- Indice linéaire des volumes non comptés (P105):

Années	2015	2016	2017	2018
Volume consommé comptabilisé (V7)	137 620	130 307	142 652	141 973
Volume mis en distribution (V4)	239 212	232 185	274 265	217 655
Longueur du réseau hors branchement	38.640*	38.640	38.640	38.640
Indice linéaire des volumes non comptés (hors branchement)	7.2	7.2	9.3	5.4

*Ajout de 726m de canalisation eau potable suite création de la ZAC d'Ailly Sur Noye.

C'est le quotient du volume mis en distribution moins le volume consommé comptabilisé (ramenés à une journée) par la longueur de réseau.

- Indice linéaire des pertes en réseau (P106):

Années	2015	2016	2017	2018
Volume consommé autorisé (V6)	160 092	153 104	161 987	159 357
Volume mis en distribution (V4)	239 212	232 185	274 265	217 655
Indice linéaire des pertes en réseau (m3/km/jour)	5.7	5.6	8.0	4.1

C'est le quotient du volume mis en distribution moins le volume consommé comptabilisé, et le volume non compté (ramenés à une journée), par la longueur de réseau.

2.3 QUALITE DE L'EAU

Afin d'assurer la qualité de l'eau, deux types d'analyses sont réalisés :

- Par l'ARS : contrôle obligatoire
 - En autocontrôle : 1 analyse par mois
- **Résultat des contrôles effectués par l'ARS et en autocontrôle**

○ Microbiologiques (P101)

Paramètres microbiologiques	ARS			Autocontrôle		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Nombre de prélèvements :	7	9	10	12	12	10
Conforme	6	9	7	10	11	8
Non-conforme	1	0	3	2	1	2
Taux de conformité microbiologique	86%	100%	70%	83%	91%	80%

○ Physico-chimiques (P102)

Paramètres physico - chimiques	ARS			Autocontrôle		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Nombre de prélèvements	7	10	9	0	0	0
Conforme	7	10	8	0	0	0
Non-conforme	0	0	1	0	0	0
Taux de conformité physico-chimique	100%	100%	89%	- %	- %	- %

• **Taux de réclamations pour 1 000 abonnés**
(P155) :

C'est le quotient du nombre total de réclamations écrites tous thèmes confondus, par le nombre d'abonnés divisé par 1000. Les réclamations écrites peuvent être formulées par lettre ou message électronique.

10 / 1540
X 1000 = 6

TYPES DE RECLAMATION	NOMBRE 2015	NOMBRE 2016	2017	2018
Anomalie factures d'eau	0		1	
Demande explication facture/ courrier	1	1		
Surconsommation suite à problème compteur		2		
Réclame la mensualisation	1		2	3
Goût de chlore dans l'eau		4		4
Demande de rectification index sur factures (erreur de lecture, anomalie d'index)	4			
prix de l'eau élevé	1			1
demande modification adresse sur facture				
Pas d'avis de passage pour la relève		4	2	2
réclamation/ demande d'explication relance impayé		1		
Demande de travaux à effectuer	1			
Demande remboursement divers (clapet / pneus...)				
TOTAL	8	12	5	10

2.4 INDICATEURS FINANCIERS

• Modalités de tarification :

Le tarif de l'eau potable a été voté par le conseil syndical le 16/02/2018. Il comprend :

- Une partie fixe : la location de compteur
- Une partie proportionnelle : c'est la redevance eau calculée sur la consommation
- Les redevances prélevées pour le compte de l'Agence de l'Eau Artois Picardie :
 - ◆ La redevance pollution
 - ◆ La taxe prélèvement
- L'application du taux de TVA à 5.5 % perçue pour le compte de l'Etat.

• Facture type :

2018	PU	MONTANT HT pour 120 M3	Taux	TVA	TTC
Eau	1,32	158.40	5,50%	8,71	167,11
Lutte contre la pollution	0,388	46,56		2,56	49,12
Taxe prélèvement	0,040	4,8		0,26	5,06
Compteur	28,5	28,5		1,56	30,07
Total	30.25	238.26		13.09	251.36

Prix du service en eau au m3 pour 120 m3 = 1.99 € HT Soit 2.09 € TTC

(La moyenne sur le bassin Artois-Picardie s'établit en 2018 à 2.10 € TTC)

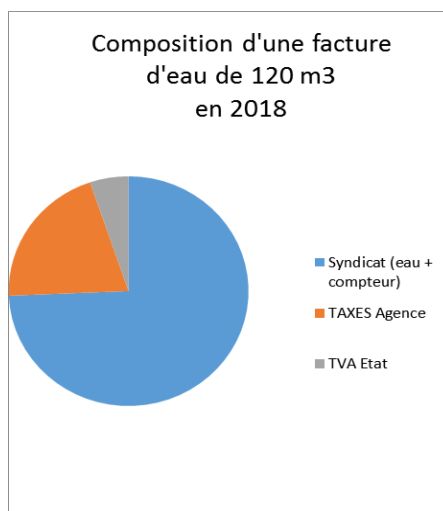
(Source enquête 2016 de l'Agence de l'eau Artois Picardie)

• **Evolution du prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D102) :**

Années	2016	2017	2018	Ecart	Evolution en %
Eau	1,30 €	1.31	1.32	+0.01	+0.76%
Compteur	24.0 €	26	28.5	+2.5	+9.62%
Lutte contre la pollution	0,39 €	0.39	0.39	0	+0.51%
Taxe prélèvement	0,04 €	0.04	0.04	0	0%
Prix HT au m3 pour 120 m3	1,93 €	1.95	1.99	+0.04	+2.05%
Prix TTC au m3 pour 120 m3	2,04 €	2.06	2.10	+0.04	+1.94%

• **Composition d'une facture d'eau pour 120m3 en 2018 :**

Type	Montant	Part
Syndicat (eau + compteur)	186,90 €	74,35%
TAXES Agence	51,36 €	20,43%
TVA Etat	13,10 €	5,21%
TOTAL	251,36 €	100,00%



- **Montant de la facture d'eau potable de 120m3 revenant à la collectivité (sans les taxes):**

Années	2016	2017	2018
Montant de la part variable revenant à la collectivité (pour 120m3)	156.00	157.20	158.40
Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité	24.00	26.50	28.50
Montant HT de la facture de 120m3 revenant à la collectivité	180.00	183.70	186.90

- **Présentation des recettes réelles d'exploitation du budget eau :**

EAU	Recettes réelles d'exploitation		CA 2018	Evolution en % (2018/2017)
	CA 2016	CA 2017		
Vente d'eau	185 563	185 972	177 988	-4.29%
Location de compteur	39 652	42 966	46 812	+8.95%
Redevance pollution	55 161	54 860	51 836	-5.51%
Taxe prélèvement	5 710	5 679	5 400	-4.91%
Réparation abonnés, réouverture compteurs	726	520	238	-54.23%
TOTAL	286 812 €	289 997€	282 274€	-2.66%

2.5 TRAVAUX

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103) :

	Nombre de points	valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP. 236 – Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	oui	10
VP.237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP 238 – Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ¹	Oui	15
VP.240 – Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		oui	
VP.239 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		95 %	
VP.241 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ²	95 %	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			

¹ L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

² L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

VP.242 – Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 – Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	oui	10
VP.245- Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 – Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 – Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 – Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

- **Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107) :**

Années	2016	2017	2018
longueur de canalisations renouvelées	0	0	0
longueur du réseau (hors branchement)	38.640	38.640	38.640
Taux de renouvellement	0.00%	0.00%	0.00%

Les canalisations sont considérées comme renouvelées : lors de renouvellement, lors d'un remplacement à l'occasion de renforcement.

Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisé dans le renouvellement.

- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151) :

Années	2016	2017	2018
Nombre de coupure d'eau au cours de l'année (abonné non informé)	4	2	4
nombre d'abonnés	1527	1535	1540
Taux d'interruption	0.26%	0.13%	0.26%

Les coupures d'eau prises en compte sont : les coupures consécutives à un incident sur un réseau non prévenu 24 h à l'avance.

- Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152) :

Années	2016	2017	2018
Nombre de nouveaux abonnés auxquels l'eau est fournie (branchements déjà existants) dans les délais:	114	96	165
Guyencourt	1	5	5
Jumel	20	16	14
Ailly	93	75	146
Nombre de nouveaux abonnés auxquels l'eau est fournie (branchements neufs) dans les délais	12	7	6
Nombre de nouveaux abonnés	126	103	171
Taux de respect du délai de fourniture d'eau	100%	100%	100%

- Montant des amortissements réalisés par la collectivité :

Années	2015	2016	2017	2018
Montant des amortissements	283 825	282 116	272 703	266 746

- Montant financier des travaux engagés :

Description des travaux	Montant HT
Achat de compteurs et cybles	4 160 €
Etude diagnostique en eau potable	4 123 €
Création de branchement et reprise	14 129€
Fuites (recherche, réparation)	12 518€
Renouvellement vannes, branchements, enrobés ...	20 015€
TOTAL	54 946 €

- Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :
Mise en place de cybles afin de relever les compteurs à distance + une étude diagnostique sur le réseau eau potable
- Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée :
Programme de recherche de fuites

- **CONCLUSION 2018 :**

Quelques non-conformités sur des analyses d'eau.

Les actions de recherche de fuites ont permis de trouver et de réparer quelques fuites dont une fuite importante grâce à l'achat de l'appareil de fuites. Résultat un gain de 14 points sur le rendement.

3. ASSAINISSEMENT

3.1 INDICATEURS TECHNIQUES

Le patrimoine assainissement du SDTE de la Vallée de la Noye est le suivant :

- Une nouvelle station d'épuration (mise en service en juillet 2011) pour 3 780 équivalents habitants
- 12 postes de relèvement
- Un réseau de 40 km :
 - 8 km de linéaire de réseaux de collecte unitaires
 - 12 km de linéaire de réseaux de collecte séparatifs
 - 20 km de linéaire de réseau hors branchements
- Un nombre de branchements évalué à 1 488
- Un volume facturé assainit de 133 434m³.

En dehors des effluents domestiques, les installations du syndicat peuvent recevoir des effluents industriels. **6 conventions** sont donc signées avec les entreprises afin d'autoriser le déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.

3.2 INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel pour les réseaux de collecte des eaux usées (P 255) :

Barème	O/N	Points
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	O	20
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	O	20
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	O	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L372-1-1 et L372-3 du code des communes	O	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 372-1-1 et L372-3 du code des communes	O	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	O	10
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	O	10
TOTAL		120 sur 120

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202) :**

Barème	O/N	Points
existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	O	10
mise à jour du plan au moins annuelle	O	20
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	O	10
localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)	O	10
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	O	10
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	O	10
Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	O	10
Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	O	10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	N	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	N	0
TOTAL		90 sur 100

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206):**

Années	2016	2017	2018
Boues admises par une filière autorisée en tonnes	0	0	0
total des boues évacuées en tonnes	0	0	0
Taux des boues évacuées selon filière autorisée	- %	- %	- %

Pas de boues évacuées. Les boues produites avec la nouvelle station d'épuration ne sortiront pas avant 2020.

- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203) :**

Années	2015	2016	2017	2018
Tonnes de MS évacuées	0	0	0	0

Pas de boues évacuées.

- **Charge entrante en DB05 (en kg/jour)**

Années	2015	2016	2017	2018
Tonnes de MS évacuées	136.7	0	0	0

Flux moyen entrant dans le système de traitement (kg/j) /

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254) :**

Années	2015	2016	2017	2018
Nombre de bilans 24 h conformes	12	12	12	12
Nombre total de bilans 24 h	12	12	12	12
Taux de performance des équipements d'épuration	100.00 %	100.00 %	100.00%	100.00%

Selon l'arrêté de la station d'épuration, 12 prélèvements sont obligatoires.

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251) :**

Années	2015	2016	2017	2018
Nombre de débordements	2	0	0	1
Nombre d'abonnés du service	1461	1475	1480	1488
Taux de débordement d'effluents	0.14%	0.00%	0.00%	0.07%

L'indicateur est estimé à partir du nombre de réclamations présentées par des tiers, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public.

- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252):

Années	2016	2017	2018
Nombre de points noirs du réseau	2*	2	2
Longueur du réseau	40	40	40
Taux de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes	5.00%	5.00%	5.00%

Points noirs : pente insuffisante dans le secteur de la rue Pellieux (*éventuellement annulé suite suppression déversoir rue st martin) et de la rue de Normandie à Ailly Sur Noye.

- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253) :

Années	2016	2017	2018
Longueur de canalisations renouvelées (en km)	0	0	0
Longueur du réseau (en km)	40.584	40.584	40.584
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0.12%	0.12%	0.12%

- (1) 50 mètres de remplacement du réseau assainissement entre le déversoir d'orage rue Saint Martin et la Rue Pellieux. (2) Ajout de 584 m de canalisation assainissement suite création ZAC

- Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201)

Années	2018
Nombre d'abonnés desservis	1488
Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif	1501
Taux de desserte	99.12%

13 abonnés potentiels (Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif)

- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P203) : conforme avec l'arrêté de la nouvelle station
- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204) : conforme avec l'arrêté de la nouvelle station
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205) : conforme avec l'arrêté de la nouvelle station
- Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : environ 3172 habitants en 2012

3.3 INDICATEURS FINANCIERS

Le tarif de l'assainissement a été voté par le conseil syndical le 16 février 2018. Il est composé des éléments suivants :

- Une partie fixe : le forfait boîte de branchement
- Une partie proportionnelle : la base de cette redevance est assise sur la consommation d'eau potable constatée à l'année au compteur
- La redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Artois Picardie :
 - ◆ La redevance modernisation des réseaux
- L'application du taux de TVA à 10 % perçue pour le compte de l'Etat

- **Facture type :**

2018	PU	MONTANT HT pour 120M3	TAUX	TVA	TTC
Modernisation des réseaux	0.266	31.92	10 %	3.19	35.11
Assainissement	1.32	158.40		15.84	174.24
Boîte de branchement	30	30		3.00	33.00
TOTAL		220.32 €		22.03	242 35 €

Prix du service en assainissement au m3 pour 120 m3 = 1.84 € HT Soit 2.02 € TTC

(La moyenne sur le bassin Artois-Picardie s'établit en 2018 à 2.48 € TTC)

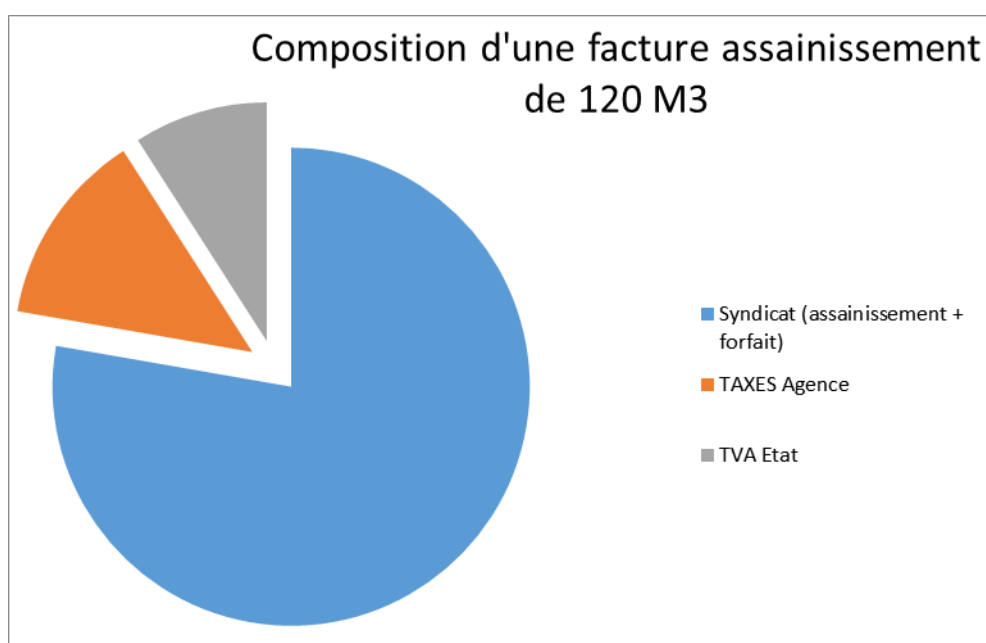
(Source enquête 2018 de l'Agence de l'eau Artois Picardie)

- **Evolution du prix TTC du service au m3 pour 120m3 :**

Années	2016	2017	2018	Evolution en % Entre 2018 et 2017
Redevance assainissement	1.30	1.31	1.32	+ 0.76 %
Boîte de branchement	26.5	28	30	+6.67 %
Redevance modernisation des réseaux	0.27	0.27	0.27	0 %
Prix HT au m3 pour 120 m3	1.79	1.81	1.84	+ 1.63 %
Prix TTC au m3 pour 120 m3	1.97	1.99	2.02	+ 1.49 %

• **Composition de la facture :**

Type	Montant	Part
Syndicat (assainissement + forfait)	188,40	77,74%
TAXES Agence	31,92	13,17%
TVA Etat	22,03	9,09%
TOTAL	242,35	100,00%



Montant de la facture HT en assainissement revenant à la collectivité (sans les taxes):

Années	2016	2017	2018
Montant de la part variable revenant à la collectivité (pour 120m3)	156.00	157.20	158.40
Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité	26.50	28	30
Montant HT de la facture de 120m3 revenant à la collectivité	182.20	185.20	188.40

- **Présentation des recettes réelles d'exploitation du budget assainissement :**

ASSAINISSEMENT	Recettes réelles d'exploitation		CA 2018	Evolution
	CA 2016	CA 2017		
Assainissement	175 461	185 972	168 730	-9.27%
Branchement assainissement	39 670	42 026	44 670	+ 6.29 %
Modernisation des réseaux	35 414	35 344	33 401	-5.50%
Prime d'épuration	26 098	9 531	0	-100%
Produits divers de gestion courante	388	410	0	-100%
TOTAL	277 031	273 283	246 801	-9.70%

- **Montant financier des travaux engagés :**

Description des travaux 2018	Montant HT
Entretien et réparation	2890 €
Création de branchements	8 482 €
Débouchage (programmé et urgence)	5775 €
TOTAL 2018	17 147 €

- **CONCLUSION 2018 :**

Collecte et traitement des eaux usées conformément à la réglementation. La station fonctionne bien.

COMMUN

3.4 INDICATEURS FINANCIERS

- **Durée d'extinction de la dette (P153) :**

Règle de calcul : **Encours total de la dette contractée divisé par l'épargne brut annuelle** ((recettes réelles (vente eau, travaux) – dépenses (coûts d'exploitation HORS amortissement – remboursement des intérêts)).

Années	2015	2016	2017	2018
Encours total de la dette	1 773 755	1 688 054	1 633 647	1 542 763
L'épargne brute annuelle	221 674	48 563	356 293	111 053
TOTAL (en année)	8	35	5	15

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257) :**

(Montant des impayés au 31/12/N des factures émises au titre de l'année N-1) / (montant total TTC des factures émises au titre de l'année N-1) X 100

Années	2015	2016	2017	2018
Montant total des impayés au 31/12/N émises en N-1 et avant	59 816		56 294	47 839
Montant des factures TTC N-1	540 357	543 035	577 439	584 662
TOTAL	11.07 %		9.75%	8.18%

- **Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P109) :**

Années	2015	2016	2017	2018
Montant versé à un fond de solidarité	0	0	0	0
Abandons de créance	0	0	11 557	14 401
Volume consommé comptabilisé	137 620	153 104	142 652	141 973
Coût par m3 de la solidarité (en €/m3)	0.00	0.00	0.08	0.10